



# PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le 11 AVR 2025

N/Ré ~~084~~ DGPA/DMSE/DA/DMDGS/AAK/A

## NOTE AUX USAGERS

Objet : Sécurité des magasins-cales

Les usagers du Port d'Abidjan, notamment les permissionnaires des magasins-cales sont informés que, dans le cadre des activités de préventions de l'incendie, les services techniques du Port Autonome d'Abidjan procéderont à une visite de sécurité à l'intérieur desdits magasins à partir du jeudi 17 avril 2025.

Cette visite portera entre autres, sur les points suivants :

- La vérification de la disponibilité et de la propreté du couloir de sécurité à maintenir entre les murs et les piles de marchandises ;
- La vérification du respect des aires de stockage des marchandises ;
- La vérification de l'état de fonctionnement des Robinets d'Incendie Armés (RIA) ;
- La vérification du suivi des extincteurs installés dans lesdits magasins par les occupants.

J'invite l'ensemble des opérateurs susmentionnés, à une franche collaboration en vue de la réussite de cette opération à laquelle j'accorde une attention particulière.

Pour le Directeur Général,  
Par déléation,  
le Directeur des Opérations Maritimes,  
de la Sécurité de l'Environnement



**Colonel C. O. P. Yao Emmanuel D.**  
Officier de l'Ordre National  
Officier de l'Ordre du Mérite Maritime

AMPLIATIONS :  
DDP 1  
DCAQ 1  
DIMO 1  
ARCHIVES 1/4